

Pour une société où il ne faut pas craindre de vieillir

PENSIONS : LES PLUS AGES AU REPOS, LES JEUNES AU BOULOT	1
LES SOINS DE SANTE NE SONT PAS A VENDRE	2
HABITAT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	4
POUR UNE POLITIQUE DU HANDICAP BASEE SUR LES BESOINS DES PERSONNES CONCERNÉES	5
UNE REGION QUI ROULE POUR TOUS	6
ON NE PEUT PAS HABITER UNE LISTE D'ATTENTE	7
COMBATTRE LA PAUVRETE N'EST PAS UNE QUESTION DE CHARITE, MAIS DE JUSTICE SOCIALE	9

PENSIONS : LES PLUS AGES AU REPOS, LES JEUNES AU BOULOT

1. Des emplois relais, le droit à la prépension et à la pension, pas de relèvement de l'âge de la pension. La pension anticipée doit rester accessible à partir de 60 ans avec une carrière minimale de 35 ans. Le droit à la prépension dans le système général doit redevenir accessible à partir de 58 ans avec une condition de carrière de 35 ans. Nous voulons l'embauche obligatoire d'un jeune pour chaque aîné qui part en prépension. Les prépensionnés restent sous le régime du chômage. Ils ont le droit de reprendre du travail, mais ils n'y sont pas obligés.

2. Nous voulons un système spécial de prépensions pour les métiers lourds. Pour ceux-ci, l'âge du droit à la prépension est ramené à 56 ans et la condition de carrière est de 33 ans. (Cette réglementation concerne alors les travailleurs qui ont travaillé au moins 20 ans dans le système de travail de nuit, comme c'est défini dans la CCT n° 46, ou encore les travailleurs qui sont repris dans la commission paritaire des entreprises de la construction).

3. Nous voulons un renforcement des pensions légales. Nous voulons l'extension progressive du système de pensions légales des fonctionnaires au système qui s'applique aux travailleurs du privé. Dans ce système, la pension est **égale à 75 % du revenu des dix dernières années**. Les pensions sont automatiquement adaptées à l'évolution du bien-être. Cette mesure est financée par la taxe des millionnaires (pour 3 milliards d'euros) et par d'autres formes de taxation sur le capital.

Une forte pension légale est la meilleure protection contre la pauvreté chez les pensionnés.

4. Outre le renforcement de la fonction de revenu de remplacement de la pension, un renforcement de sa fonction de protection contre la pauvreté est également requis. Ceux qui ont été insuffisamment actifs sur le marché de l'emploi pour se constituer une bonne pension légale ont droit eux aussi à un revenu décent pour leurs vieux jours. La garantie de revenus aux personnes âgées (GrAPA) flirte avec le seuil de pauvreté. Elle s'élève à 674 euros pour les cohabitants et à 1 012 euros pour les isolés, juste sous le seuil de pauvreté ou à sa hauteur. Aussi **la GRAPA doit-elle être portée à 120 % du seuil de pauvreté**, c'est-à-dire à 850 euros pour les cohabitants et à 1 150 euros pour les isolés.

LES SOINS DE SANTE NE SONT PAS A VENDRE

1. Des médicaments meilleurs marché via l'introduction du modèle kiwi. Suppression des suppléments en matériel et des tickets modérateurs sur la facture d'hôpital, en rendant le matériel médical moins cher grâce au modèle kiwi. **Appliquer également le modèle kiwi aux soins ambulants.**

Pour réduire les coûts des médicaments, le docteur Dirk Van Duppen, de Médecine pour le Peuple, a lancé le modèle kiwi en 2004. Ce modèle était emprunté à la Nouvelle-Zélande, où des appels d'offres publics sont organisés pour les meilleurs médicaments. Une application complète du modèle kiwi peut se traduire par une baisse du prix des médicaments de 50 à 90 %. Annuellement, l'INAMI dépense 4 milliards d'euros en médicaments. En plus, le patient verse aussi de sa propre poche quelque 2,5 milliards d'euros. La généralisation du modèle kiwi (pour tous les médicaments hors brevet et pour les médicaments qui sont encore sous brevet, mais pour lesquels deux ou plusieurs solutions existent) rapporterait au moins 1,5 milliard d'euros.

Mais ce modèle est également applicable aux hôpitaux. Depuis le 1^{er} juillet 2013, l'application du modèle kiwi à tous les hôpitaux belges est un fait : des appels publics d'offres sont légalement obligatoires pour l'achat de médicaments et de matériel médical. Le Centre fédéral d'expertise sur les soins de santé estime que cela assurera une baisse de prix d'un tiers dans les coûts en matériel. Cela permettra de supprimer les tickets modérateurs (70 millions d'euros) et les suppléments (65 millions d'euros) pour le patient et, en plus, d'épargner à l'INAMI encore 65 millions d'euros.

De même, les appels publics d'offres sur le matériel et les appareils d'imagerie médicale et de laboratoire rapporteront des dizaines de millions d'euros. Mais ces montants importants ne vont pas pour l'instant au patient. Ils servent au financement des hôpitaux. Nous voulons qu'ils soient utilisés pour alléger considérablement la facture d'hospitalisation du patient.

Pour l'instant, les appels d'offres publics sont appliqués par hôpital ou par groupe d'hôpitaux. Nous voulons que, pour certains produits et médicaments, l'État organise en une fois un appel public d'offres à l'échelle nationale. Cela accroîtra le pouvoir de négocier et assurera l'obtention de prix encore meilleurs. Cela réduira également les efforts administratifs et rendra les coûts généraux plus efficaces.

2. Supprimer les suppléments d'honoraires. Offrir un bon salaire aux spécialistes, comme dans les hôpitaux universitaires. Supprimer la médecine à prestation. Pas de *speedy pass* dans les soins de santé.

Les médecins ont droit à un revenu de base convenable, avec une réglementation de pension et une sécurité sociale normale, comme tout un chacun dans ce pays. Ensuite, ils peuvent avoir des suppléments de rémunération pour leurs prestations supplémentaires ou pour la production d'une excellente qualité. Ce système est légalement obligatoire dans les hôpitaux universitaires. Les professeurs

et les spécialistes universitaires touchent un bon traitement, avec constitution d'une pension complète et sécurité sociale. Ils sont obligés d'être conventionnés et ne peuvent donc pas réclamer de supplément d'honoraires. Ils peuvent consacrer au maximum un cinquième de leur temps à des consultations privées dans leur cabinet privé. Si cette réglementation est possible pour les professeurs d'un hôpital de troisième ligne, elle doit l'être aussi pour les simples hôpitaux. En limitant la pratique privée en cabinet privé, on dispose d'un espace plus large pour les consultations dans les polycliniques ordinaires. Les listes d'attente se réduisent alors considérablement et cela contribue à un accès rapide et à des soins financièrement abordables pour les patients. Si nous généralisons le conventionnement, les suppléments d'honoraires disparaissent.

Si les tickets modérateurs et les suppléments d'honoraires disparaissent, les assurances complémentaires d'hospitalisation deviennent inutiles.

Le montant total payé par l'INAMI en 2012 en honoraires de médecins était de 7,3 milliards d'euros. De ce montant, 1,1 milliard va aux généralistes et 6,2 milliards aux spécialistes. De ces montants, en moyenne 40 % restent à l'hôpital. Les spécialistes emportent donc 3,7 milliards chez eux. Les spécialistes recevant un traitement fixe dans un hôpital universitaire gagnent entre la moitié et le quart de ce que gagnent leurs collègues dans les autres hôpitaux. En généralisant le système de rémunération des hôpitaux universitaires, notre assurance maladie épargnerait 2 milliards d'euros. La suppression du système de rémunération à la prestation économise au moins un tiers des prestations médico-techniques dans les laboratoires et dans l'imagerie médicale. Soit 0,8 milliard d'économies sur les 2,4 milliards que, annuellement, notre assurance maladie paie pour ces examens.

3. Médecine de première ligne gratuite. Les consultations chez le généraliste doivent être gratuites, soit dans le système du forfait, soit par la généralisation de la réglementation du tiers payant, avec suppression du ticket modérateur. Dans les maisons médicales de Médecine pour le Peuple, nous soignons plus de 25 000 patients dans onze centres multidisciplinaires de santé fournissant des soins de santé gratuits. Quotidiennement, nous sommes confrontés à des personnes en quête d'un médecin.

Le PTB donne la priorité aux soins de première ligne. C'est le généraliste qui connaît le mieux le patient. Il gère le dossier médical, il est la personne de confiance et il est le mieux placé pour adresser, si nécessaire, le patient à un spécialiste.

Nous préconisons la généralisation des centres de santé de proximité, selon le modèle des maisons médicales (comme celles de la Fédération des maisons médicales et comme Médecine pour le Peuple) et avec un système au forfait. Nous voulons un centre de santé dans chaque quartier, proposant des soins gratuits et de qualité.

La Belgique est l'un des rares pays européens où la visite chez le médecin n'est pas encore gratuite. La gratuité n'est pas sans frais, elle coûte. La médecine gratuite repose en effet sur des recettes fiscales et sur le versement préalable de cotisations à la sécurité sociale et à l'assurance maladie. La médecine générale coûte à l'INAMI un milliard d'euros : moins de 5 % du budget total de l'INAMI. Ce montant doit être doublé. Un système de tiers payant peut être introduit immédiatement pour tous. Dans ce système, le généraliste perçoit directement de la mutualité et le patient ne doit pas payer d'abord pour retoucher ensuite à la mutuelle une partie de ce qu'il a payé. Ce système réduit considérablement la surcharge administrative et abaisse le seuil d'accès au généraliste.

4. Un dossier médical électronique (EMD) national et unifié. Actuellement, chaque médecin a son propre EMD et on ne peut toujours pas parler de facilité dans les échanges d'informations médicales. Et même, dans certains hôpitaux, chaque spécialiste a son propre EMD, non consultable par d'autres collègues travaillant dans le même hôpital. Un EMD national unifié éviterait les doubles examens, il éviterait d'égarer des informations médicales et il faciliterait grandement l'indépendance de la recherche scientifique, de l'analyse des besoins, du monitoring et du planning.

HABITAT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Nous défendons le droit à un repos digne après une longue et dure vie de travail. Les personnes âgées doivent pouvoir participer pleinement aux activités de la collectivité le plus longtemps possible, jouir des mêmes droits que les autres citoyens et vivre leur vieillesse dans la dignité. Il faut une politique qui leur assure une autonomie, une sécurité, une participation à part entière dans la société et qui leur permette de s'épanouir pleinement.

Nous prônons l'accessibilité universelle, le financement public ou basé sur les cotisations, une santé protégée des logiques marchandes, fondée sur des opérateurs publics ou réellement sans but lucratif.

Le coût de la maison de repos ne devrait jamais dépasser le montant de la pension de la personne âgée.

Il faut maintenir une offre publique suffisante de MR et de MRS. Du rapport des experts, il ressort qu'à l'horizon 2025, le nombre total de lits nécessaires est compris dans une fourchette allant de 149 000 à 177 000 lits, ce qui correspond à une augmentation annuelle de l'ordre 1 600 à 3 500 lits, selon les scénarios. La limite inférieure (149 000 lits) n'est toutefois suffisante que si l'offre de soins à domicile augmentait de 50 % au-delà du développement requis par le vieillissement.

Un logement abordable et accessible et la possibilité de vieillir dans le milieu désiré sont essentiels à la qualité de vie des personnes âgées. Il faudra construire d'urgence des logements pour accueillir les seniors. Ces logements devront tenir compte de la perte d'une certaine mobilité ou d'une certaine autonomie. Une politique en matière d'aménagement de territoire devra mettre à disposition des services de proximité et des services nécessaires pour que les seniors de 75 ou 80 ans puissent rester le plus longtemps à domicile.

Il faut assurer que le parc de logements sociaux réponde aussi aux besoins existants et futurs des personnes âgées. Les pouvoirs publics doivent investir dans des formules intermédiaires pour des personnes âgées qui n'ont pas besoin d'aller en maison de repos : dans les soins à domicile ou les habitats groupés, une intégration dans les quartiers.

- 1. Le coût de la maison de repos ne devrait jamais dépasser le montant de la pension de la personne âgée.**
- 2. Construction de 15 maisons de repos de 80 lits par an d'ici 2025**
- 3. Construction d'habitations sociales accessibles, multiplication des services et des soins à domicile.**
- 4. Une politique en matière d'aménagement de territoire devra mettre à disposition des services de proximité et des services nécessaires pour que les seniors puissent rester le plus longtemps à domicile.**

POUR UNE POLITIQUE DU HANDICAP BASEE SUR LES BESOINS DES PERSONNES CONCERNEES

- 1. Un relèvement immédiat de l'allocation de remplacement de revenu perçu par les adultes handicapés jusqu'à 1 000 euros minimum et un relèvement correspondant de l'allocation d'intégration (accordée sur base du degré d'autonomie dans les tâches quotidiennes de la personne handicapée).** Personne ne demande à être handicapé. Chaque personne handicapée a le droit d'avoir les moyens matériels de mener une vie décente.
- 2. Un recensement de la population cible et un inventaire des besoins non rencontrés.** Chaque Région doit savoir combien de personnes sont en attente d'un accueil et lequel.
- 3. Création de services spécialisés en nombre et capacité suffisants pour un accompagnement de la personne tout au long de la vie.** En particulier, la détection et le diagnostic précoce permettent une prise en compte dès le plus jeune âge et assurent l'évolution de la personne vers plus d'autonomie et une meilleure qualité de vie. On évite ainsi que s'installent des surhandicaps aux effets désastreux.
- 4. Création des centres d'accueil supplémentaires, de qualité et adaptés aux personnes avec handicap de grande dépendance, ainsi que des internats pour des jeunes en âge scolaire.** Des services de répit sont également essentiels pour la qualité de vie des familles.
- 5. Les budgets limités des régions et des communautés étant insuffisants pour financer ces services, le coût supplémentaire doit être porté par le gouvernement fédéral** et financé par des mesures telles que la taxe des millionnaires, la suppression des intérêts notionnels, la lutte contre l'évasion fiscale, etc. Les associations ainsi que l'ensemble des personnes handicapées et de leurs familles doivent participer aux décisions concernant l'allocation des ressources.
- 6. Chaque personne concernée a le droit d'avoir accès à une solution adaptée à ses besoins et à son choix, car il existe beaucoup de types de handicap.** Les personnes handicapées (ou leurs représentants) doivent pouvoir choisir leur style de vie (institution, intégration dans le quartier...). Il faut favoriser au maximum des solutions qui permettent aux personnes handicapées de participer pleinement à la vie sociale, sans pour autant obliger les familles à s'occuper à temps plein d'un parent handicapé.
- 7. L'harcèlement de l'ONEM envers les personnes avec handicap doit cesser.** Depuis le 1^{er} novembre 2012, les personnes avec handicap (entre 33 et 66 %) qui sont au chômage sont contrôlées par l'Onem et risquent d'être les premières victimes de la chasse aux chômeurs. Certains chômeurs handicapés sont classés par l'Onem comme « demandeurs d'emploi impossibles à placer » et ne reçoivent plus aucun accompagnement, ce qui ne leur évitera pas l'exclusion s'ils ne se montrent pas assez assidus dans la recherche d'un emploi ! Ce harcèlement doit cesser.
- 8. Une réintégration socioprofessionnelle des personnes en incapacité de travail doit être garantie.** Celui ou celle qui choisit une formation professionnelle doit pouvoir compter sur un soutien financier et un encadrement suffisant, et, lorsque la formation est réussie, continuer à bénéficier de ses droits sociaux jusqu'au moment d'obtenir un emploi.

9. L'accessibilité de tous les bâtiments publics et des transports en commun doit être assurée. La mobilité des personnes avec handicap doit être améliorée par la généralisation de trottoirs adaptés.

10. Interdiction de placer des personnes avec handicap mental en prison.

11. Rationaliser la politique du handicap en refédéralisant certaines compétences. Ce qui fait actuellement partie de la sécurité sociale (allocations de remplacement de revenu et allocations d'intégration) doit rester dans le domaine fédéral. À terme, vu que la lutte pour davantage de moyens se joue surtout au niveau fédéral et que la dispersion des compétences est un des facteurs les plus importants de la complexité administrative, il faudrait refédéraliser l'ensemble du secteur.

UNE REGION QUI ROULE POUR TOUS

1. Mettre sur pied une institution publique regroupant la STIB, les TEC, De Lijn et la SNCB qui serait responsable des transports publics. Un titre de transport unique sur les quatre réseaux (TEC, STIB, De Lijn, SNCB). La décision sur l'offre de transport et le financement des transports publics relève aujourd'hui de différents niveaux de pouvoir : la commune, la Région et l'État fédéral. Une politique de la mobilité digne de ce nom ne peut se concevoir que dans la cohérence entre les différents niveaux institutionnels.

2. Mettre en œuvre un ambitieux plan intégré de mobilité durable pour la Région wallonne. Les enjeux de mobilité dépendent de diverses autres politiques : l'aménagement du territoire, la politique sociale, la sécurité et l'environnement. Développer de manière ambitieuse les transports publics. **Redévelopper l'offre SNCB (plus de lignes, plus de trains).** Assurer, en cofinancement avec le gouvernement fédéral, le développement des infrastructures ferroviaires, y compris les petites lignes et les petites gares. Non aux PPP qui coûtent beaucoup plus qu'ils rapportent.

Étendre l'offre et les horaires des TEC avec une attention particulière portée aux zones rurales, les hôpitaux, les maisons de repos et de soins, les prisons et autres lieux collectifs. Tout en menant une politique d'aménagement du territoire qui cherche à éviter la dispersion de l'habitat.

Accroître le nombre de sites, de bandes ou pistes de circulation qui donnent la priorité aux transports en commun.

Assurer l'accès aux zones de travail, en particulier l'accès aux zonings par des lignes régulières de transport collectif. Conditionner les décisions en matière de localisation des entreprises à un plan de mobilité rationnel et respectueux de l'environnement. Encourager le système du tiers payant appliqué à l'abonnement domicile-travail des transports en commun.

3. Diminuer les prix des transports en commun.

Dans l'immédiat, geler tous les tarifs. Évaluer les conséquences des augmentations récentes sur la mobilité des pensionnés disposant de ressources proches des seuils Omnio et BIM et restaurer la gratuité pour les plus de 65 ans en cas d'effets négatifs. Les travailleurs sans emploi doivent avoir accès à la mobilité de base. Étude sur le coût réel de l'introduction de la gratuité généralisée dans les TEC et sur les gains que cela pourrait générer en termes de mobilité, d'environnement, de santé publique et de sécurité.

4. Améliorer l'accessibilité des transports en commun à tous, tant au niveau du matériel roulant que des infrastructures (marche abaissée, quai d'embarquement adapté, etc.).

5. Améliorer les conditions de travail du personnel des transports publics : aucune économie ne doit se faire au détriment des travailleurs. Non aux pressions pour faire du chiffre. Pour des transports conviviaux. Valorisation du rôle social du chauffeur et de l'accompagnateur dans la charge de travail.

6. Assurer la sécurité. Rétablissement des guichets dans toutes les gares. Présence obligatoire d'accompagnateurs supplémentaires sur certaines lignes de bus et de train.

7. Développer les initiatives de car sharing, covoiturage, autostop organisé.

8. Pour une démocratisation de l'accès au vélo.

Instaurer des parkings sécurisés pour vélos à l'intérieur des blocs de logements sociaux, dans les bâtiments de l'administration, bâtiments commerciaux et de services, etc. Mettre en place des sociétés de location de vélos à prix réduit. Développer le maillage de pistes cyclables et leur sécurisation (de simples marquages au sol ne constituent souvent pas des gages suffisants de sécurité).

9. Favoriser l'intermodalité entre les transports en commun (train, bus) et les transports plus individuels (voitures partagées, vélos...) Dans des endroits clés comme les gares, les différents modes de transport devraient offrir un point de départ commun. Développer des parkings relais (P+R, *park and ride*) aux abords des agglomérations et diminuer en proportion l'offre de stationnement dans les centres-villes.

10. En cas de pic de pollution, appliquer une circulation alternée (sur base, par exemple, des plaques minéralogiques) et la gratuité des transports en commun.

11. Pour le transport des marchandises, utiliser chaque mode de transport au niveau le plus adéquat (route, eau, rail, air) en prenant comme critères pour juger d'une mobilité efficace et durable : la fluidité du trafic, l'impact environnemental et énergétique, le coût pour les pouvoirs publics et les personnes privées. Investir dans le rail et le réseau wallon des voies navigables. L'entretien de ces deux réseaux est urgent et doit rester une priorité.

12. Pour les faire contribuer plus à l'entretien de l'infrastructure et limiter le transport routier, taxer les poids lourds au kilomètre parcouru en fonction de la classe d'émission, des horaires... comme on le fait en Allemagne.

ON NE PEUT PAS HABITER UNE LISTE D'ATTENTE

1. Un masterplan pour la construction de nouveaux logements publics et pour l'isolation et la rénovation du parc locatif actuel. Passer le cap des 20 % de logement public constitue un plan de développement ambitieux pour la construction de dizaines de milliers de logements sociaux supplémentaires que nous proposons de construire au cours des trois législatures à venir (plan 2014-2030). Cet objectif peut par ailleurs s'articuler de différentes façons. Outre la construction et l'achat direct de bâtiments, d'autres mesures s'imposent.

Notamment la création d'une norme minimale contraignante (sous peine d'amendes) d'un pourcentage de logements sociaux minimum dans les nouveaux projets immobiliers. Le monde politique doit réguler ces projets afin d'y imposer un quota minimal de 20 % de logement pour chaque projet accepté. Tout non-respect de ces normes engendrerait des amendes dont les sommes seraient utilisées à la création de logements. Un tel dispositif existe déjà en Flandre. Le décret relatif à la politique foncière et immobilière du 27 mars 2009 adopté par le Parlement flamand établit des quotas obligatoires.

Au niveau du financement, nous rappelons que l'endettement des sociétés de logement de service public est en grande partie dû au fait que les seuls résidents de ces logements sont les couches les plus défavorisées, et donc payant le moins de loyer, les seules qui ont accès au logement public. Comme le démontre l'exemple néerlandais où le logement public culmine avec 36 % de parts du marché locatif, augmenter le nombre et donc l'accès aux logements publics permet d'augmenter en moyenne les rentrées financières de ces sociétés et ainsi de les rendre rentables.

2. Créer de l'emploi public par une société de construction, de rénovation et d'isolation de bâtiments. La construction de nouveaux logements et la rénovation efficace des anciens vont nécessiter de nombreux travaux. Dans cette perspective, il serait pertinent de mettre sur pied une société régionale de construction, rénovation et isolation de bâtiments. Par ce biais la Région peut non seulement créer de l'emploi de bonne qualité dans le secteur de la construction, dont les conditions sont souvent difficiles, mais également autofinancer cette société par les revenus que génèrent les logements construits. La rénovation est aujourd'hui plus que nécessaire dans de nombreux logements sociaux où l'humidité et de sérieux autres problèmes nuisent non seulement au bien-vivre des locataires, mais également à leur santé. Cette société pourrait en outre entreprendre un plan ambitieux et public d'isolation des logements publics, mais également privés à un prix modéré. Cette mesure écologique pourrait ainsi faire économiser beaucoup d'argent aux foyers de la capitale.

3. Créer une société publique de logement et un guichet unique chargés de la politique du logement au niveau régional. Afin d'améliorer la lisibilité de la gestion du parc immobilier public, il conviendrait de créer une société et un guichet unique chargés de la politique du logement au niveau régional.

La société chapeauterait toute l'offre publique de logement dans la Région (CPAS, commune, AIE...). Sous la direction du ministre du Logement, elle établirait les plans de développement de logements publics dans la Région. Elle réaliserait les études de faisabilité, analyserait les quartiers prioritaires où une action de construction ou de rénovation de logement doit être réalisée. Elle travaillerait en étroite collaboration avec la société régionale de construction, rénovation et isolation de bâtiments. Cette société publique de logement unique pourrait exercer son droit de préemption et pourrait acheter, rénover et transformer des habitations à vendre en locations publiques. De cette manière, les logements publics créés seraient des « maisons de rangée » intégrées dans la rue et nous éviterions les grands blocs d'habitations.

Le guichet aurait pour mission de gérer les demandes de location ainsi que d'offrir des informations pratiques utiles quand on cherche à louer (accès au logement social, bail, droits et obligations du propriétaire et du locataire...) ou à acheter (crédit le plus adapté, accompagnement pour avantages et primes, projections budgétaires...). Ce guichet unique permettrait aux habitants une bien meilleure accessibilité aux logements. Les démarches souvent compliquées et la gestion très obscure (parfois très clientéliste) du parc immobilier public cesserait ainsi de poser problème tant dans la visibilité que dans les critères d'attribution.

4. Pour un droit au logement accessible et décent dans le privé. Dans l'attente d'une augmentation du nombre de logements publics bon marché, il est urgent de procéder au contrôle des loyers des logements privés, afin de stopper et d'atténuer la logique de l'augmentation perpétuelle. Un tel contrôle des prix des logements est de plus nécessaire pour donner un sens à l'octroi d'allocations-logement aux personnes en situation précaire. Sans contrôle des loyers, ces aides peuvent participer à

l'augmentation des loyers. En effet, l'argent public est versé à des personnes privées sans garantie quant au montant du loyer demandé. L'allocation risque donc d'inciter les propriétaires à augmenter leurs loyers afin de s'adapter à cette évolution.

Nous proposons l'établissement d'une grille de loyers de référence par quartier, en tenant compte des caractéristiques des logements (taille, qualité du logement...). Dans la loi sur le bail, régionalisée en 2014, le Gouvernement peut imposer des loyers de référence abordables tenant compte des qualités du bien loué. Cette mesure pourrait également permettre de sanctionner les propriétaires qui ne s'y soumettent pas, en permettant de contester des loyers trop élevés devant une commission paritaire régionale. Plusieurs pays européens disposent d'ailleurs déjà de mesures semblables. Cette mesure est la seule, couplée avec une allocation loyer, qui permette de rééquilibrer le marché locatif en attendant une plus large part de logements publics accessibles.

5. Pour un meilleur contrôle de la qualité des logements. Il faudrait tout d'abord le renforcement des services existants. Il serait possible d'imaginer un contrôle technique obligatoire et un certificat de conformité pour toute mise en location. L'un des enjeux est d'opérer un contrôle effectif des logements, en pénalisant le moins possible le locataire, qui l'est déjà s'il vit dans un logement en mauvais état et l'est par la suite s'il doit quitter son logement si celui-ci est déclaré insalubre. Il faudrait donc une généralisation des contrôles techniques systématiques préalables des logements mis en location.

6. Lutte contre les logements vides. Nous sommes pour une politique d'expropriation, diversifiée entre les propriétaires désargentés individuels (qui doivent être indemnisés de manière raisonnable) et les grandes sociétés immobilières qui laissent des ensembles de bâtiments pourrir sur place.

7. Création de « boutiques publiques du logement » pour obtenir les informations pratiques utiles quand on cherche à louer (accès au logement social, bail, droits et obligations du propriétaire et du locataire...) ou à acheter (crédit le plus adapté, accompagnement pour avantages et primes, projections budgétaires...).

COMBATTRE LA PAUVRETE N'EST PAS UNE QUESTION DE CHARITE, MAIS DE JUSTICE SOCIALE

1. Augmenter tous les revenus de remplacement jusqu'au-dessus du seuil de pauvreté. Nous soutenons cette revendication prioritaire du Réseau de lutte contre la pauvreté. La Cour des comptes a calculé il y a quelques années que cette mesure coûterait 1,2 milliard d'euros (1,5 aujourd'hui). En face, il y a les 6,2 milliards d'euros de la déduction des intérêts notionnels et les 6 milliards d'euros qui sont prévus pour l'achat des avions de combat pour l'armée.

La loi garantit le droit à un minimum vital. Ce minimum vital doit permettre aux gens de s'intégrer ou de se réintégrer socialement. Il doit au moins se situer à hauteur du seuil européen de pauvreté (1 000 euros par personne) et ne peut être rendu dépendant d'une politique d'activation agressive. Nous plaidons en faveur du paiement à 100 % de ce minimum vital par l'État fédéral.

(...)

3. Davantage de moyens pour les tâches sociales des autorités locales. Qu'on mette un terme aux privatisations dans les services publics. Et qu'on mette un terme aussi à l'augmentation des taxes communales.

4. Que toutes les allocations sociales soient liées au bien-être.

5. Renforcer le premier pilier des pensions. Outre la pauvreté des enfants dans les familles monoparentales, on rencontre le plus souvent la pauvreté parmi les personnes âgées, en raison de pensions bien trop petites. Nous voulons qu'on augmente les pensions les plus modestes.

6. La Belgique a besoin de 200 000 nouveaux logements sociaux pour supprimer les listes d'attente. Nous voulons qu'on fixe un maximum aux loyers, en fonction de la situation et du confort de l'habitation, ce plafond étant fixé par une instance indépendante et accréditée.

Nous voulons également un plan Marshall pour l'isolation et la rénovation des habitations.

7. 24 % des personnes interrogées dans l'enquête électorale réclament une « baisse du coût des hôpitaux et des médicaments ». **C'est possible avec l'application du modèle kiwi aux médicaments. Avec le modèle kiwi, nous pourrons assurer la gratuité des médicaments nécessaires et des antidouleurs.** Nous voulons aussi que l'État soutienne les **centres de soins de première ligne** et multidisciplinaires, selon le modèle des centres médicaux de la Fédération des maisons médicales (dont font partie les centres de Médecine pour le Peuple). Ces centres prouvent leur utilité pour les soins de santé proposés, en particulier pour les groupes les plus fragiles de la société.

8. Octroi automatique du statut BIM (bénéficiaire de l'intervention majorée) à tous les ayants droit. Outre le droit à une intervention pour les soins médicaux, les ayants droit de ce statut (appelé aussi auparavant dans certains cas OMNIO) ont également droit à des subsides, à une intervention pour les transports publics (50 % de réduction), à l'enseignement pour les adultes, à l'aide au voyage (réduction de franchise), à un tarif téléphonique social... Mais il y a un écart important entre le nombre estimé d'ayants droit et celui des personnes qui bénéficient effectivement de ce statut.

9. Nous voulons le maintien de l'aide juridique, nous nous opposons à l'instauration de la TVA à 21 % imposée dès 2014 sur les frais d'avocat.

(...)

11. Interdiction de coupure de l'électricité, du gaz et de l'eau. Nous voulons que soit repris dans la constitution le droit à la fourniture d'électricité, d'eau et du gaz. Nous préconisons la suppression des compteurs à budget pour le gaz naturel, et nous préconisons aussi l'extension du tarif social.

12. Protéger et restaurer le pouvoir d'achat.

Un revenu décent intervient efficacement contre tous les éléments qui mènent à la pauvreté. Augmenter les salaires minimaux. Pas de mini-emplois.

« Garantir l'index : les salaires et les allocations doivent augmenter en fonction de la hausse du coût de la vie », réclament 52 % des personnes interrogées dans l'enquête électorale. Mais 36 % demandent aussi : « Introduire des prix maximums pour les produits de première nécessité comme le logement, l'alimentation et l'énergie ». 200 000 Belges ont demandé dans une pétition du PTB qu'on rende l'énergie meilleur marché par la baisse à 6 % de la TVA sur l'électricité et le gaz, aux frais du secteur de l'énergie. C'est beaucoup plus que de se limiter uniquement à une baisse de la TVA sur l'électricité, et jusqu'en 2015 seulement comme le gouvernement l'a décidé. Pour une famille moyenne, cette mesure peut permettre d'épargner 280 euros par an.